



Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Séance du 18 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PLAILLY, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel MANGOT, Maire.

Nbre de membres : 18
Présents : 13
Votants : 16

Etaient présents : M. LEMAISTRE, Mmes LOURME, de BUSSY, MM. SABATIER, ADER, Adjoints ; Mme BYCZINSKI, M. CARTIAUX, Mme DUMUR, MM. GAY, MONNEINS, Mme POLY, M. SEGOT,

Date de convocation
09/09/2024

Absentes excusées : Mmes CORNIC, GRELLIER

Date d'affichage
09/09/2024

Absents excusés et représentés : Mme CHABOT ayant donné son pouvoir à M. ADER, M. MAUVERNAY ayant donné son pouvoir à M. GAY, Mme VEZIER ayant donné son pouvoir à M. MONNEINS

Secrétaire de séance : M. SABATIER

ORDRE DU JOUR

A l'ordre du jour :

- Convention entre la commune et la CCAC pour le paiement des loyers de la micro-crèche
- Convention d'occupation du domaine privé communal avec la société EUNETWORKS
- Consultation APER
- Adhésion au dispositif CDG60 de signalement des actes de violences de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique
- Présentation des rapports d'activités 2023 de la CCAC
- Présentation du rapport d'activités de concession 2023 de GRDF
- Adhésion de la commune de Chatenay en France au SICTEUB pour la compétence assainissement non collectif
- Questions diverses

En préambule

☐ Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

Convention entre la commune et la CCAC pour le paiement des loyers de la micro-crèche

Ce point a été retiré de l'ordre du jour

Délibération n°2209/2024 ❖ Convention d'occupation du domaine privé communal avec la société EUNETWORKS

Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la société EUNETWORKS portant demande d'une permission de voirie relative à un réseau de fibres optiques préexistant et dont le titre d'occupation est expiré.

Le Maire fait état des dépendances occupées par le réseau de télécommunication et définit les modalités techniques, juridiques et financières qui règlementent la permission de voirie et la convention d'occupation du domaine privé communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'implantation d'infrastructure de télécommunications à très haut débit au profit de la société EUNETWORKS.

Délibération n°2309/2024 ❖ Consultation APER

Suite à la promulgation de la loi APER n°2023-175 du 10 mars 2023, la commune de Plailly a établi une carte de ses zones d'accélération des Energies Renouvelables.

Cette carte a été soumise pour concertation aux administrés du 3 au 28 juin 2024. Aucune observation n'a été apportée sur le cahier de remarques, ni par mail, ni par courrier.

Le projet a été soumis pour avis au Parc Naturel Régional (PNR) qui a formulé un avis favorable, ce projet étant en adéquation avec la stratégie qui a été votée en bureau du PNR Oise – Pays de France en novembre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables proposées.

Délibération n°2409/2024 ❖ Adhésion au dispositif CDG60 de signalement des actes de violences de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

Le 6 février 2023, le Conseil Municipal a pris une délibération pour adhérer au dispositif mutualisé porté par le Centre de Gestion afin de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés conformément à l'article L135-6 du Code Général de la Fonction Publique.

Notre Centre de Gestion a choisi d'externaliser le dispositif par l'intermédiaire d'un contrat auprès de prestataires externes afin de garantir une totale indépendance entre les conseils dispensés aux employeurs par les services du cdg60 et l'accompagnement et le soutien prévu par le dispositif en direction des agents.

Le marché actuel avec les prestataires s'est terminé le 1^{er} juillet 2024 conformément à la convention signée. Le renouvellement du marché public a été opéré dans le cadre d'un groupement de commandes porté par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais (comme le précédent marché) pour le compte de notre Centre de Gestion et de celui de la Somme.

Un nouveau prestataire a été désigné afin d'assurer la continuité de ce dispositif externalisé : Qualisocial. L'adhésion à ce dispositif sera sans changement dans ses modalités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'adhésion avec le CDG et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que ses avenants, le cas échéant, et le certificat d'adhésion tripartite.

Délibération n°2509/2024 ❖ Présentation des rapports d'activités 2023 de la CCAC

Monsieur le Maire informe les membres présents que la CCAC a adressé ses rapports d'activités 2023.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ces rapports font l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique ». Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, prend acte des rapports d'activités 2023 de la CCAC.

Délibération n°2609/2024 ❖ Présentation du rapport d'activités de concession 2023 de GRDF

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, prend acte du rapport d'activités 2023 de concession de GRDF.

Délibération n°2709/2024 ❖ Adhésion de la commune de Chatenay en France au SICTEUB pour la compétence assainissement non collectif

En date du 9 juillet 2024 le comité syndical du SICTEUB a approuvé l'adhésion de la commune de Chatenay en France pour la compétence Assainissement Non Collectif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de cette commune au SICTEUB.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance



Alain SABATIER

Le Maire



Michel MANGOT